



SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL BUDGETISE 2022

- Mai 2022-

Table des matières

Abréviations	3
1 Introduction	4
2 Priorités du gouvernement et gouvernance du secteur des industries extractives	4
3 Ambition 2024 de l'ITIE Gabon, principales phases et interventions	6
4 Description des objectifs, résultats, actions et activités	9
4.1 Etapes suivies pour l'élaboration du plan de travail	9
4.2 Axes du PTAB 2022 et priorités pour 2022	10
4.3 Transformations/bénéfices attendus en 2024	10
4.4 Présentation de la matrice détaillée du PTAB 2022	13
4.5 Risques et mesures d'atténuation	24
5 Budget et financement	26
6 Communication et diffusion	26
7 Mise en œuvre, supervision et révision	27
8 Echéances et étapes	27

Abréviations

AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CUT	Compte Unique du Trésor
FFIs	Flux Financiers Illicites
FMI	Fonds Monétaire International
GMP	Groupe Multipartite
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
ITIE Gabon	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon
IEx	Industries Extractives
RessNat	Ressources Naturelles
OG	Objectif Général
OST	Objectif STratégique
OSP	Objectifs SPécifique
OSCs	Organisations de la société civile
PAGOSIEGA	Programme d'Appui à la GOuvernance et Surveillance des Industries Extractives au GAbon
PAT 2021-2023	Plan d'Accélération et de la Transformation 2021-2023
P-REMAP-CEMAC	Projet de Renforcement de la Gouvernance des Matières Premières en Afrique Centrale
PSGE 2025	Plan Stratégique du Gabon Emergent à l'horizon 2025
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
PTFs	Partenaire Techniques et Financiers
PTT	Plan de travail Triennal
SSE	Système de Suivi et Evaluation
SE	Suivi et Evaluation
SI-ITIE	Secrétariat International de l'ITIE
STP ITIE Gabon	Secrétariat Technique Permanent de l'ITIE Gabon
SOGARA	Société Gabonaise de Raffinage
UE/CE	Union Européenne/Commission Européenne

1 Introduction

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme mondiale qui défend l'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Sa mise en œuvre repose sur deux principes fondamentaux à savoir la transparence et la redevabilité. Cette norme encourage l'étude des approches innovantes pour renforcer la mise en œuvre de l'ITIE afin d'améliorer l'exhaustivité du rapportage ITIE et la compréhension qu'a le public des revenus, favoriser le maintien de niveaux élevés de transparence et de redevabilité dans la vie publique et les activités du gouvernement et l'attractivité dans les investissements à réaliser.

Suite au départ du Gabon du processus de l'ITIE en février 2013, le gouvernement s'est réengagé à mettre en œuvre l'ITIE. Ainsi, sa nouvelle candidature a été approuvée le 21 octobre 2021 par le Conseil d'administration de l'ITIE, comme « pays candidat » à la mise en œuvre de la norme ITIE 2019, devenant ainsi le 56^e pays au niveau mondial et le 27^e en Afrique mettant en œuvre cette norme. A compter de son adhésion, le Gabon est donc tenu de publier son premier Rapport ITIE dans un délai de 18 mois (23 avril 2023) et de démarrer sa première validation dans un délais de 30 mois (1^{er} juillet 2024).

Les sept (07) exigences auxquelles les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent satisfaire sont énoncées dans la Norme ITIE 2019. Il s'agit de (1) la gouvernance et supervision du processus ITIE, (2) le cadre juridique, contrats et licences, (3) la prospection et production, (4) la collecte de revenus, (5) l'allocations de revenus, (6) les dépenses d'ordre social et économique et (7) la communication des résultats et de l'impact de l'ITIE.

Pour ce faire, le Groupe multipartite est tenu de mettre en place un plan de travail régulièrement mis à jour, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de Déclaration et de Validation établies par le Conseil d'Administration de l'ITIE (Cf. Note d'orientation de l'exigence 1.5 qui indique aux pays mettant en oeuvre l'ITIE comment satisfaire aux exigences de la Norme ITIE 2019).

Ce plan de travail (a) fixe les objectifs de mise en oeuvre de l'ITIE en phase avec les Principes et Exigences de l'ITIE et reflétant les priorités nationales des industries extractives, (b) reflète le résultat des consultations avec les principales parties prenantes, (c) inclut les activités mesurables et assorties de délais d'exécution précis visant à atteindre les objectifs convenus, (d) identifie les sources domestiques ou externes de financement et le cas échéant technique, (e) est public et accessible, (f) fait l'objet d'une révision semestrielle et d'une mise à jour annuelle et enfin (g) inclut un calendrier de mise en oeuvre compatible avec les échéances fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE et prend en considération les exigences administratives liées notamment aux processus de passation de marchés et de financement.

2 Priorités du gouvernement et gouvernance du secteur des industries extractives

Les priorités 2025 sont mentionnées dans le plan stratégique du Gabon Emergent (PSGE) « vision 2025 ». Elles consistent entre autres à relever trois (3) défis majeurs à savoir, (1) accélérer la croissance économique et en diversifier les sources, (2) réduire la pauvreté et les inégalités sociales et (3) assurer une gestion durable des ressources naturelles pour les générations futures.

Les objectifs stratégiques, plans sectoriels et actions des industries extractives contenues dans le pilier du Gabon Industriel du plan stratégique du Gabon émergent sont résumés ci-après :

Objectifs Stratégiques (OSS13) : Relancer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes

Plan Sectoriel Hydrocarbures

- a.102 Audit du secteur pétrolier et mise en œuvre
- a.103 Mise en œuvre du Code pétrolier
- a.104 Création de la Gabon Oil Company
- a.105 Promotion du secteur pétrolier
- a.106 Création d'une filière pétrochimique de fabrication d'engrais
- a.107 Pôle de Compétence Hydrocarbures (Ile Mandji)

Objectifs Stratégiques (OSS14) : Développer le potentiel minier et ériger une filière de métallurgie propre

Plan Sectoriel Mines-Métallurgie

- a.108 Mise en œuvre du Code Miner
- a.109 Mise en place du cadastre minier
- a.110 Création de la Société Equatoriale des Mines (SEM)
- a.111 Pôle de Compétence Minier et Métallurgique (Moanda/Franceville)
- a.112 Promotion du secteur minier
- a.113 Pôle Métallurgique de Belinga
- a.114 Création de Gabon Steel

Objectifs Stratégiques (OSS15) : Développer un tissu industriel innovant et diversifié (bois, pêche, agro-industrie...)

Plan Sectoriel Industrie :

- a.112 Promotion du secteur minier
- a.113 Pôle Métallurgique de Belinga
- a.114 Création de Gabon Steel

Les objectifs stratégiques du secteur pétrolier gabonais dans le plan d'accélération et de transformation (PAT 2021-2023) sont déclinés tels qu'il suit :

- ✓ Revoir la gouvernance sectorielle pour optimiser des champs matures ;
- ✓ Enrayer le déficit structurel de la SOGARA ;
- ✓ Garantir une transparence accrue dans le secteur ;
- ✓ Structurer la filière gazière dans le pays ;
- ✓ Garantir une transparence accrue des opérations dans les secteurs pétroliers, gaziers et miniers.

Quant aux objectifs stratégiques du secteur minier gabonais, ils se déclinent tels qu'il suit :

- ✓ Renforcer l'avantage compétitif du secteur minier gabonais, notamment via la revue du cadre réglementaire du secteur
- ✓ Attirer des investisseurs pour accompagner le développement des filières ferrières et aurifères
- ✓ Préserver l'intérêt des majors sur l'extraction du manganèse.

Ainsi, il apparaît que planification de l'ITIE au Gabon est doublement alignée aux orientations stratégiques du Plan Stratégique du Gabon Emergent (PSGE) et à celles du Plan d'Accélération pour la Transformation (PAT 2021-2023). Sa mise en œuvre devrait permettre de jeter les bases

d'une gestion transparente des richesses provenant des ressources naturelles du Gabon d'une part, à opérationnaliser les dimensions de la transparence (divulgence extractive, traçabilité extractive, traçabilité, gouvernance et réédition des comptes des entreprises pour la création de la valeur, amélioration de la gestion des paiements et revenus) d'autre part.

Le gouvernement s'est clairement engagé en faveur de la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence dans le secteur des industries extractives car à l'horizon 2025, il est attendu que (i) 100% de la parafiscalité soit déclarée dans les lois de finances, (ii) le recouvrement des taxes soit meilleur et (iii) l'attractivité des investissements soit améliorée.

A cet effet, le Gabon s'est engagé au titre du programme du FMI conclu pour la période de 2021 à 2024 à :

- ✓ Promouvoir la gouvernance dans les industries extractives pour accroître les recettes pétrolières ;
- ✓ Promouvoir la transparence à travers la systématisation des divulgations des données sur les revenus et paiements ;
- ✓ Centraliser les recettes pétrolières dans le compte unique du Trésor (CUT) et identifier spécifiquement ces recettes afin de faciliter le suivi ;
- ✓ Publier périodiquement sur un site web gouvernemental, tous les documents, données, informations et rapports prévus dans le cadre de l'initiative ITIE ;
- ✓ Développer les mécanismes d'estimation des réserves des ressources naturelles ;
- ✓ Renforcer la gestion des entreprises publiques et leurs filiales.

Pour se donner les moyens d'y parvenir, un accord-cadre de prêt de soutien budgétaire d'un montant de 45 millions d'euros (29 499 750 000 F.CFA) a été signé le 21 mars 2022 entre le Ministère de l'économie et de la relance et l'AFD ainsi qu'un accord d'octroi de la première tranche dudit prêt. Dans ce contexte national, la relation entre la mise en œuvre de l'ITIE et les autres initiatives nationales ou sous-régionales CEMAC réside dans la promotion de la gouvernance, la transparence, la surveillance des opérations dans le secteur des industries extractives et de la lutte contre la corruption et la criminalité des ressources naturelles.

Au niveau national, des réformes sectorielles approfondies sont en cours de mise en œuvre dans le cadre du PAT 2021-2023 à travers plusieurs TaskForce et le programme d'implémentation dans l'administration gabonaise de la norme ISO 37001 du système de management anticorruption. Au niveau sous-régional CEMAC, les réformes en cours ou futures sont rattachées à la surveillance multilatérale.

Elles concernent entre autre (i) la conduite de la politique budgétaire, (ii) la mise en œuvre des réformes structurelles, (iii) les revues du programme économique et financier avec le FMI, (iv) l'état de mise en œuvre des grandes orientations de politiques économiques des Etats membres et de la communauté pour 2021, (v) le suivi des indicateurs de la convergence réelle ainsi que (vi) les dispositions pour une mise en œuvre des résolutions du Sommet des Chefs d'Etat de la CEMAC d'août 2021 relatives à la mise en place d'une nouvelle stratégie régionale de sortie de crise.

3 Ambition 2024 de l'ITIE Gabon, principales phases et interventions

L'ambition « légitime » de l'ITIE Gabon est traduite dans le PTT 2022-2024. Il s'agira d'identifier les risques de gouvernance, d'encourager et de superviser les divulgations systématiques des données publiques fiables et ouvertes servant de base aux fondations d'une meilleure gouvernance, de stimuler les débats et réformes sectorielles, de promouvoir un cadre des affaires attractif mobilisateur d'incitatifs fiscaux et économiques favorisant en retour plus d'investissements par les entreprises et autres fournisseurs des ressources internes et extérieures afin de contribuer au développement durable du pays.

Ce plan vise à soutenir à l'horizon 2024, le développement des trois (3) dimensions de la transparence à savoir, (1) la divulgation extractive (reporting financier sur les paiements, reporting non financier sur les contrats et licences), (2) la traçabilité extractive (certification de la traçabilité ou diligence raisonnable, traçabilité des flux des ressources) et (3) la traçabilité des entreprises (traçabilité de la propriété réelle ou effective des entreprises, devoir de vigilance des entreprises mères sur leurs filiales, plans de vigilance contre le crime et les trafics, opérationnalisation des mécanismes de reporting financier et non financier, les outils RSE, les principes et règles d'autres instruments de transparence, la lutte contre la corruption, la fraude dans les paradis fiscaux et le blanchiment des capitaux).

L'intégration des principes, critères et indicateurs de l'ITIE dans le dispositif national décisionnel n'est pas en reste. Il en est de même de la recherche des synergies et complémentarités avec d'autres secteurs extractifs connexes à intégrer à l'ITIE et dans lesquels des réformes sont déjà en cours à travers les douze (12) Taskforce du PAT 2021-2023. Il apparait donc que l'ambition nourrie pour les six (06) prochaines années est très forte car elle vise à réaliser les chantiers majeurs dessous :

- (i) réussir l'ancrage juridique du dispositif législatif et réglementaire à travers l'intégration des principes et critères de la norme 2019 et des indicateurs à développer en vue de l'accélération de la mise en œuvre des réformes des politiques publiques du secteur extractif et d'autres secteurs connexes ;
- (ii) promouvoir la culture de la transparence dans l'exploitation des ressources naturelles du sous-sol (pétrole, gaz, mines) et du sol (forêts, bois, agriculture, pêche, etc.) ;
- (iii) faciliter l'interopérabilité des instruments internationaux à l'intention des firmes multinationales et leurs filiales (responsabilité des entreprises pour leurs impacts sur la société, promotion d'une politique durable, déclaration tripartite sur les entreprises multinationales, application des exigences de norme ITIE 2019, Pacte mondial de l'ONU 2000, référentiel ISO 26000, ISO 9001, ISO 37001, etc.) ;
- (iv) adresser la problématique de la transparence de l'information relative aux paiements et revenus, en allant au-delà des exigences minimales de l'ITIE et en parvenant à faire coexister et combiner la RSE des ressources naturelles avec d'autres instruments tels que le Global Mining Initiative, les dispositions du Dodd-Frank Act. (USA), la Directive Européenne 2013/34/UE sur la transparence des industries extractives, etc.

Ainsi, la matérialisation de cette ambition prend en compte les trois composantes de la validation à savoir, la composante 1 : (Exigences ITIE 1.1 à 1.4), la composante 2 : cartographie de la transparence en matière de divulgation (Exigences ITIE 2 à 6) et la composante 3 : évaluation des résultats et impacts (Exigences ITIE 1.5 et 7).

Elle prend en compte les étapes de la mise en œuvre de l'ITIE dont (1) l'adhésion, (2) la préparation, (3) la divulgation, (4) la diffusion, (5) l'examen et validation et (6) la conservation du statut de pays conforme. C'est de cette manière que la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon à travers les interventions de plusieurs acteurs dans le pilotage, la coordination, l'exécution, la supervision et l'évaluation permettra de produire les résultats escomptés.

Etapes	Composantes de la Validation	Exigences et sous-exigences
Adhésion	C1: Engagement des parties prenantes	Exigence 1: Gouvernance et supervision du processus ITIE (1.1 à 1.4)
Préparation	C2: Cartographie de la transparence	Exigence 2: Cadre juridique, contrats et licences Exigence 3: Prospection et production
Divulgation		

	en matière de divulgation	Exigence 4: Collecte de revenus Exigence 5: Allocations de revenus Exigence 6: Dépenses d'ordre social et économique
Diffusion/Dissémination	C3: Evaluation des résultats et impacts	Sous-Exigence 1.5
Examen et validation		Exigence 7: Communication des résultats et de l'impact de l'ITIE

Les interventions planifiées sont compatibles avec les principes destinés à accroître la transparence des paiements et revenus dans le secteur des industries extractives ainsi qu'avec les critères de mise en œuvre de l'ITIE rappelés ci-dessous.

Principes ITIE

1. Nous partageons la même conviction que l'exploitation prudente des richesses en ressources naturelles devrait constituer un moteur important pour la croissance économique durable qui contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté mais qui, faute d'une bonne gestion, peut avoir des répercussions défavorables sur le plan économique et social.
2. Nous affirmons que la gestion des richesses issues des ressources naturelles au profit des citoyens d'un pays relève de la compétence des gouvernements souverains, qui l'exercent dans l'intérêt de leur développement national.
3. Nous reconnaissons que les avantages de l'extraction des ressources se manifestent sous la forme de flux de recettes s'étalant sur un grand nombre d'années et peuvent dépendre fortement des prix.
4. Nous reconnaissons que la compréhension du public des recettes et des dépenses des gouvernements dans la durée est susceptible de contribuer au débat public et de faciliter le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable.
5. Nous soulignons l'importance, pour les gouvernements et les entreprises extractives, d'assurer la transparence, ainsi que la nécessité de renforcer la gestion des finances publiques et faire respecter l'obligation de rendre des comptes.
6. Nous reconnaissons qu'il convient de situer les efforts pour parvenir à une plus grande transparence dans un contexte de respect des contrats et des lois.
7. Nous reconnaissons que la transparence financière est un moyen susceptible de contribuer à l'amélioration du climat pour l'investissement direct intérieur et étranger.
8. Nous croyons au principe et à la pratique de la responsabilité du gouvernement devant tous les citoyens en ce qui concerne l'intendance des flux de recettes et des dépenses publiques.
9. Nous nous engageons à encourager le respect de hauts niveaux de transparence et de responsabilité dans la vie publique, le fonctionnement de l'État et le monde du commerce.
10. Nous croyons à la nécessité d'une approche cohérente et réalisable de la divulgation des paiements et des recettes, cette approche devant être simple à adopter et à mettre en application.
11. Nous sommes d'avis que la divulgation des paiements dans un pays donné devrait impliquer toutes les entreprises extractives présentes dans ce pays.
12. Lorsqu'il s'agit de trouver des solutions, nous considérons que toutes les parties prenantes-les gouvernements et leurs agences, les entreprises extractives, les sociétés de service, les organisations multilatérales, les organisations financières, les investisseurs et les organisations non-gouvernementales – ont des contributions importantes et pertinentes à

apporter.

Critères de l'ITIE

1. Tous les paiements matériels, versés par les entreprises aux gouvernements, au titre de l'exploitation pétrolière, gazière et minière (« les paiements ») et toutes les recettes matérielles, reçues par les gouvernements de la part des entreprises pétrolières, gazières et minières (« les recettes »), sont publiés et diffusés régulièrement au grand public sous une forme accessible, complète et compréhensible.
2. Lorsque de tels audits n'existent pas, les paiements et recettes font l'objet d'un audit indépendant crédible, conformément aux normes internationales en matière d'audit.
3. Les paiements et recettes sont rapprochés, conformément aux normes internationales en matière d'audit, par un administrateur indépendant digne de confiance, qui publie son opinion sur ce rapprochement de comptes et sur d'éventuelles discordances.
4. Cette démarche s'étend à l'ensemble des entreprises, y compris les entreprises d'État.
5. La société civile participe activement à la conception, au suivi et à l'évaluation de ce processus et apporte sa contribution au débat public.
6. Le gouvernement d'accueil élabore un plan de travail public, financièrement viable, relatif aux éléments énoncés ci-dessus, le cas échéant avec le concours des institutions financières internationales, ce plan étant assorti de cibles mesurables, d'un calendrier de mise en œuvre et d'une évaluation des contraintes éventuelles sur le plan des capacités.

4 Description des objectifs, résultats, actions et activités

4.1 Etapes suivies pour l'élaboration du plan de travail

Au cours de la préparation du dossier de candidature du Gabon à l'ITIE, un plan de travail triennal (PTT 2022-2024) a été produit par le Secrétariat Technique Permanent en juillet 2021. Les principales questions de chaque étape¹ ont été posées et les réponses proposées ont servi à la formulation des priorités, objectifs stratégiques, objectifs spécifiques, résultats, actions et activités du plan de travail triennal. L'élaboration de ce plan de travail triennal inclusif et axé sur les résultats visait à (1) obtenir l'adhésion des principales parties prenantes représentées au GMP ITIE Gabon, (2) clarifier les objectifs et résultats de l'ITIE au niveau national, (3) à définir dans le temps les activités associées, (4) planifier et coordonner la mobilisation des ressources additionnelles, (5) d'assurer le suivi et l'évaluation et (6) d'identifier les risques et proposer les mesures d'atténuation à faire déclencher au moment au opportun.

S'agissant du PTT 2022-2024, les principales consultations ont eu lieu entre juillet et août 2021 avec les membres des collèges du GMP ITIE Gabon et entre août et octobre 2021 avec certains partenaires au développement (FMI, UE, BM, AFD, BAD) avec qui des discussions ont eu lieu sur

¹ Etape 1 : organiser et préparer

Etape 2 : identifier les questions prioritaires

Etape 3 : définir les objectifs, les activités et le périmètre

Etape 4 : avaliser et diffuser le plan de travail

Etape 5 : assurer le suivi et la révision

les possibilités de mobilisation des ressources additionnelles. Quant au présent plan de travail, il matérialise la planification prévue pour 2022. Les consultations avec les membres des collèges GMP ITIE Gabon ont eu lieu au mois de mai 2022 dans le cadre de réunions hebdomadaires. Celles-ci ont bénéficié de l'assistance technique du SI-ITIE à travers les appuis du Conseiller ITIE pour l'Afrique francophone.

4.2 Axes du PTAB 2022 et priorités pour 2022

L'année 2022 consacre le démarrage de l'application des exigences de la norme ITIE 2019 à travers le processus de déclaration de l'ITIE qui permettra au terme de sa mise en œuvre, d'améliorer les niveaux de transparence, de redevabilité et de soutien des objectifs stratégiques de l'amélioration de la gestion des finances publiques et de développement durable.

Les détails des axes du PTAB 2022 sont fournis à la section 4.4

Pour 2022, compte tenu de la mise à disposition tardive de la dotation budgétaire de l'Etat (elle risque d'intervenir en juin ou juillet), du risque de perte du budget initialement alloué causé par la loi de finances rectificative en cours d'élaboration, les priorités identifiées sont minimales.

Elles concernent des activités pouvant être mises en œuvre sans obligatoirement disposer d'un budget mais aussi et surtout de celles déjà financées par le projet de l'UE d'appui à la société civile.

1. Mobiliser les parties prenantes et permettre leur appropriation des étapes et règles de l'ITIE ;
2. Renforcer la gouvernance interne de l'ITIE Gabon ;
3. Renforcer le rôle et capacités des parties prenantes sur la norme ITIE et les enjeux du secteur extractif ;
4. Réaliser les études diagnostiques préalables pour documenter l'exécution des exigences de la norme ITIE 2019 ;
5. Collecter les données et informations sur le secteur extractif et produire le premier rapport ITIE pour l'année 2021 ;
6. Opérationnaliser le secrétariat technique permanent ;
7. Mobiliser des ressources financières additionnelles et l'assistance technique nécessaires à la mise en œuvre des projets de l'ITIE Gabon.

4.3 Transformations/bénéfices attendus en 2024

Au titre des réformes structurelles à engager entre 2022 et 2024, les points particuliers à améliorer lors de la mise en œuvre des exigences permettront de produire les transformations ou bénéfices ci-après :

1. Levée des contraintes administratives, techniques, juridiques et fiscales relatives à la divulgation systématique ;
2. Mise en place de dispositifs de transparence et contrôle citoyen en matière d'octroi de contrats et licences ;
3. Revue du cadre légal, le régime fiscal, l'octroi de licences et la transparence des contrats ;
4. Revue de la propriété effective/réelle et développement de la politique des données ouvertes ;

5. Revue des registres des bénéficiaires effectifs des licences des entreprises privées et publiques ;
6. Mise en place d'un système de télé-déclaration et de traçabilité des taxes et revenus dans la comptabilité des finances publiques ;
7. Revue des participations de l'Etat dans les entreprises d'Etat ;
8. Revue et analyse des données de la prospection, de la production et des exportations incluant une vue d'ensemble de l'extraction minière artisanale et à petite échelle ;
9. Analyse des impacts de la Covid-19 dans le secteur des industries extractive du Gabon ;
10. Evaluation Ex-Ante de la mise en œuvre des réformes dans le secteur extractif au Gabon ;
11. Détermination d'un cadre de l'assurance qualité, vérification, production des données relatives à la collecte et l'allocation des revenus, déclarations par projets individuels et divulgation des analyses statistiques ;
12. Revue et analyse de la modélisation fiscale et de la réduction des asymétries des informations ;
13. Mise en place d'une plate-forme interactive du cadastre minier et pétrolier pour la divulgation des informations ;
14. Evaluation des risques et de la vulnérabilité à la corruption dans le secteur extractif et mise en œuvre du cadre pilote à l'implémentation des normes ISO 37001, ISO 26000, ISO 9001 et IPSAS ;
15. Actualisation du plan sectoriel de lutte contre la corruption dans le secteur extractif ;
16. Mise en place d'un cadre de la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques des flux financiers illicites (FFI) dans le secteur extractif gabonais ;
17. Publication des évaluations environnementales des sites extractifs et suivi de la mise en œuvre des PGES/EIES des compagnies extractives ;
18. Revue des contraintes liées à l'intégration de l'ITIE et la divulgation des rapports dans le dispositif décisionnel national et l'examen de l'interopérabilité des systèmes d'information des parties prenantes mettant en œuvre l'ITIE ;
19. Revue des audits des revenus issus des transferts infranationaux réalisés et publiés ;
20. Analyse des dispositions des codes pétrolier, gazier, minier sur les incitatifs fiscaux, économiques et les transferts infranationaux des revenus ;
21. Analyse des besoins des communautés, obligations et engagements sociétaux des entreprises privées et publiques pour le développement au niveau infranational ;
22. Etude de faisabilité sur le système financier du carbone forestier ;
23. Audit de passation des marchés pétroliers et miniers et octroi des contrats et des licences
24. Audit fiscal du cadastre pétrolier et minier ;
25. Etude de la commercialisation des matières premières (pétrole, gaz, mines) ;
26. Etude de faisabilité de l'intégration dans le périmètre de l'ITIE d'autres secteurs des ressources naturelles renouvelables (forêt, biodiversité, pêche, agriculture) ;
27. Reporting du benchmarking des bonnes pratiques et expériences de la mise en œuvre de la norme ITIE dans 30 pays ;

28. Etude de faisabilité sur les outils informatiques et le mainstreaming pour la divulgation systématique de l'information entre les parties prenantes de l'ITIE au Gabon ;
29. Etude de développement de la crédibilité et de la confiance entre les différentes parties prenantes ;
30. Evaluation annuelle de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

4.4 Présentation de la matrice détaillée du PTAB 2022



Objectif général :	Contribuer à la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence des opérations du secteur des industries extractives du Gabon en vue d'une croissance économique inclusive contribuant au développement durable et à la réduction de la fragilité des populations
Résultat attendu :	La gestion durable et responsable des richesses dérivées des ressources extractives bénéficie aux citoyens, à l'amélioration de leurs bien-être et cadres de vie
Indicateur :	Classement du Gabon sur l'Indice de Gouvernance des Ressources Naturelles 2022, 2023 et 2024 et exigences minimales de transparence fiscale et budgétaire définies par le Département d'Etat Américain
Axe stratégique n°1 :	Promouvoir un environnement propice à la bonne gouvernance, à la transparence dans le secteur des industries extractives et au suivi par le GMP du processus de l'ITIE au Gabon
Objectif spécifique n°1.1 :	Renforcer la gouvernance et asseoir la crédibilité du GMP ITIE Gabon
Action 1.1 :	Réalisation du développement organisationnel du GMP et du STP ITIE Gabon
Activités	
	Réaliser le diagnostic du développement organisationnel et de la gouvernance de l'ITIE Gabon (A1.1.1)
	Réaliser le diagnostic du secteur des industries extractives du Gabon (A1.1.2)
	Passer en revue les engagements de l'Etat, des entreprises privées et publiques et des OSCs (A1.1.3)
	Prendre les textes législatifs et réglementaires intégrant les recommandations des diagnostics et de l'examen de la candidature du Gabon (A1.1.4)

Elaborer, valider et mettre en œuvre les outils de gouvernance interne dont politique, stratégies, plans d'actions, manuels, guides, programmes, projets, développement organisationnel, site WEB, assurance qualité (A1.1.5)	
Intégrer les recommandations du CA ITIE concernant les échéances de divulgation du premier rapport ITIE: 21 avril 2023 et de la première validation ITIE: 01 juillet 2024 (A1.1.6)	
Organiser les sessions, travaux spéciaux et réunions des commissions du GMP (A1.1.7)	
Assurer les rémunérations, jetons de présence et diverses autres charges récurrentes (A1.1.8)	
Objectif spécifique n°1.2 :	Rendre fonctionnel et viable le GMP et STP de l'ITIE Gabon
Action 1.2 :	Viabilisation des organes (GMP et STP) et visibilité des activités de l'ITIE Gabon
Activités	
Mettre à disposition et exploiter des locaux, les équipements, matériel pour le fonctionnement du GMP et STP (A1.2.1)	
Recruter, mobiliser le personnel, mettre en œuvre et suivre le plan de travail budgétisé annuel (A1.2.2)	
Mobiliser les financements additionnels auprès des PTFs, mettre en œuvre et assurer le suivi des projets (A1.2.3)	
Organiser des plaidoyers, réunions, dialogues de haut niveau et visites institutionnelles (A1.2.4)	
Faire réaliser des audits de certification comptes des exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 de l'ITIE Gabon (A1.2.5)	
Réaliser des sessions de formations des membres du GMP et STP ITIE Gabon (A1.2.6)	
Elaborer et assurer la mise en œuvre du plan stratégique COM et de dissémination des rapports de l'ITIE Gabon (A.1.2.7)	
Instituer et organiser une journée nationale du secteur des industries extractives (A1.2.8)	
Organiser les colloques provinciaux sur la gouvernance et la transparence du secteur extractif au Gabon (A1.2.9)	
Développer et mettre en œuvre l'index national de suivi de la gouvernance et la transparence du secteur des industries extractif gabonais (A1.2.11)	

Préparer et organiser des voyages d'études auprès des pays avancés dans la mise en œuvre de l'ITIE tels que Cameroun, Sénégal, Tchad, Nigeria, Ghana (A1.2.12)	
Participer aux évènements du secteur des industries extractives : CA ITIE International, Colloques, Symposium, congrès, webinaire (A1.2.13)	
Axe stratégique n°2 :	Créer un environnement favorable à la mise en œuvre des exigences de la norme 2019 dans le secteur des industries extractives au Gabon
Objectif spécifique n°2.1:	Réaliser les études préalables détaillées en vue de l'accélération des réformes à mener dans le secteur des industries extractives au Gabon
Action 2.1:	Réalisation des diagnostics préalables en vue de la mise en œuvre raisonnée des exigences de la norme ITIE 2019 dans le secteur extractif du Gabon
Activités	
Réaliser une étude diagnostique des contraintes administratives, techniques, juridiques et fiscales relatives à la divulgation systématique (A2.1.1)	
Réaliser une étude diagnostique des dispositifs de transparence et contrôle citoyen en matière d'octroi de contrat, licences (A2.1.2)	
Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de télédéclaration et de traçabilité des taxes et revenus dans la comptabilité des finances publiques (A2.1.3)	
Réaliser une étude diagnostique du cadre légal, du régime fiscal, l'octroi de licences et de la transparence des contrats (A2.1.4)	
Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de la propriété réelle et du développement de la politique des données ouvertes (A2.1.5)	
Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs des licences des entreprises privées et publiques (A2.1.6)	
Réaliser une étude diagnostique des participations de l'État et entreprises d'État (A2.1.7)	
Réaliser une étude diagnostique du suivi de la prospection, de la production et des exportations incluant une vue d'ensemble de l'extraction minière artisanale et à petite échelle (A2.1.8)	
Réaliser une évaluation de l'impact de la Covid dans le secteur des industries extractives au Gabon (A2.1.9)	
Réaliser une évaluation Ex-Ante de la mise en œuvre des réformes dans le secteur extractif au Gabon (A2.1.10)	
Elaborer le cadre de l'assurance qualité, de la vérification, de la production des données relatives à la collecte et l'allocation des revenus, de déclarations par projets individuels et de la divulgation des analyses statistiques (A2.1.11)	

Définir le périmètre des déclarations ITIE aux entreprises mères et leurs prestataires, le cadrage et la matérialité de la divulgation exhaustive des taxes, revenus, transactions et paiements infranationaux (A2.1.12)	
Réaliser des évaluations annuelles de la performance de la mise en œuvre de l'ITIE Gabon et élaborer le PTBA de l'année suivante (A2.1.13)	
Réaliser une étude sur l'audit de passation des marchés pétroliers et miniers et octroi des contrats et des licence (A2.1.14)	
Réaliser une étude sur l'audit fiscal du cadastre pétrolier et minier (A2.1.15)	
Réaliser une étude sur la commercialisation des matières premières (pétrole, gaz, mines) (A2.1.16)	
Réaliser une étude sur l'intégration d'autres secteurs des ressources naturelles renouvelables (forêt, biodiversité, pêche, agriculture) dans le périmètre de l'ITIE au Gabon (A2.1.17)	
Réaliser une étude du benchmarking des bonnes pratiques et expériences de la mise en œuvre de la norme ITIE dans 30 pays) (A2.1.18)	
Réaliser une étude sur les outils informatiques et de mainstreaming pour la divulgation systématique de l'information ITIE au Gabon) (A2.1.19)	
Réaliser une étude sur le système financier du carbone forestier pour le financement innovant des activités de l'ITIE au Gabon (R2.1.20)	
Objectifs spécifique n°2.2 :	Opérationnaliser les recommandations des études préalables et accélérer la mise en œuvre des réformes dans le secteur des industries extractives au Gabon
Action 2.2:	Accélération des réformes dans le secteur des industries extractives au Gabon
Activités	
Elaborer, mettre en œuvre, actualiser et suivre le plan d'action de mise en œuvre des recommandations des études, rapport ITIE divulgué en 2023 et rapport de validation en 2024 (A2.2.1)	
Organiser un dialogue inclusif sur la gestion des ressources naturelles et des industries extractives en vue du renforcement des réseaux et coalitions pour la concertation et assurer le suivi de l'application des recommandations (A2.2.2)	
Prendre les textes relatifs aux domaines d'intervention de l'ITIE dont gouvernance, transparence, accès à l'information, déclarations et divulgations systématiques, validation, dissémination des rapports ITIE (A2.2.3)	

Elaborer, mettre en œuvre le système de suivi et évaluation et assurer le suivi de l'application des textes votés et des engagements associés (A2.2.4)	
Adapter, former les utilisateurs et rendre fonctionnel le système de télédéclaration et de traçabilité des revenus, paiements et assurer les déclarations en temps réel (A2.2.5)	
Créer, rendre fonctionnel et approvisionner régulièrement le portail des données ouvertes (A2.2.6)	
Axe stratégique n°3 :	Opérationnaliser les trois dimensions de la transparence à travers la divulgation extractive, la traçabilité extractive et la traçabilité des entreprises en vue de la création de la valeur et l'amélioration de la gestion des paiements et revenus
Objectifs spécifique n°3.1 :	Améliorer le reporting financier sur les paiements, le reporting non financier sur les contrats et licences, la diligence raisonnable et la traçabilité des flux des ressources
Action 3.1 :	Amélioration de la qualité et de l'accès aux données ouvertes
Activités	
Définir une politique des données ouvertes et promouvoir les divulgations en respectant les principes (A3.1.1)	
Générer et publier les données ouvertes en soutien aux revenus perçus et au régime fiscal (A3.1.2)	
Renforcer les capacités de négociations du gouvernement à travers la modélisation fiscale et la réduction des asymétries des informations (A3.1.3)	
Documenter le processus de collecte, de produire et de publication des Rapports ITIE 2019 et 2020 (A3.1.4)	
Renforcer les capacités des entreprises sur la divulgation et la validation selon la norme ITIE 2019 (A3.1.5)	
Amender la loi pétrolière et loi minière concernant le respect des engagements ITIE pris par toutes les parties prenantes (A3.1.6)	
Réaliser le diagnostic des obstacles pour la publication des contrats miniers et pétroliers et la divulgation systématique des données ITIE (A3.1.7)	
Inciter les entreprises publiques à entreprendre des réformes permettant de créer de la valeur (A3.1.8)	
Faire préparer le rapport ITIE et réaliser des études spécifiques par l'Administrateur Indépendant (A3.1.9)	

Objectifs spécifique n°3.2 :	Améliorer les conditions d'imposition pour mobiliser efficacement les revenus
Action 3.2 :	Mobilisation des revenus à travers la surveillance et l'audit des revenus, la transparence des revenus perçus et les régimes fiscaux appliqués
Activités	
Superviser le processus d'amélioration des pratiques efficaces d'imposition (A3.2.1)	
Superviser le processus d'amélioration de la divulgation systématique et temporelle des paiements à travers la publication mensuelle en ligne de statistiques sur les revenus, la production et les exportations (A3.2.2)	
Superviser l'ancrage du contrôle indépendant de la perception des revenus à travers la réalisation et la publication d'audits annuels (A3.2.3)	
Renforcer les capacités d'analyses multisources de données (Rapports ITIE, divulgations entreprises et gouvernement) et de modélisation fiscale des revenus des projets extractifs (A3.2.4)	
Objectifs spécifique n°3.3 :	Améliorer la traçabilité extractive pour la sûreté et l'efficacité des opérations des multinationales
Action 3.3 :	Opérationnalisation de la traçabilité extractive pour la création de la valeur et l'amélioration de la gestion des paiements et revenus
Activités	
Améliorer la traçabilité de la propriété effective des entreprises (A3.3.1)	
Superviser l'exercice du devoir de vigilance des entreprises mères sur leurs filiales (A3.3.2)	
Superviser la mise en œuvre des obligations sociétales à travers RSE (A3.3.3)	
Objectifs spécifique n°3.4 :	Améliorer la transparence et assurer une redevabilité équitable par les parties prenantes des revenus et dépenses issues des transferts infranationaux
Action 3.4 :	Divulgation des rapports et validation du processus selon la norme ITIE 2019 pour la réalisation de la valeur
Activités	
Renforcer la transparence, l'équité et la compétitivité des processus d'octroi des contrats et licences (A3.4.1)	
Superviser le renforcement de la redevabilité dans la gouvernance des entreprises publiques pétrolières, gazières et minières (A3.4.2)	
Renforcer le cadre juridique et fiscal pour créer les conditions d'une gouvernance solide et réduire les écarts lors de l'exécution (A3.4.3)	

Identifier les contraintes juridiques et pratiques liées au périmètre, aux définitions et à la collecte de données (A3.4.4)	
Superviser la divulgation exhaustive des informations relatives aux paiements, revenus et résultats financiers issus des audits (A3.4.5)	
Mettre en place une plate-forme de cadastre minier et pétrolier en ligne de diffusion des informations (A3.4.6)	
Superviser l'adoption des pratiques vertueuses par les entreprises extractives publiques et privées en matière de production et divulgation systématique de rapports annuels (A3.4.7)	
Superviser l'établir des règles et systèmes permettant de divulguer au public les bénéficiaires réels et les intérêts financiers des tiers (A3.4.8)	
Objectifs spécifique n°3.5 :	Elaborer et mettre en œuvre les plans de vigilance contre le crime et les trafics, la lutte contre la corruption, la fraude, les flux financiers illicites et le blanchiment des capitaux dans le secteur extractif gabonais
Action3.5 :	Lutte contre le crime et les trafics dans le secteur extractif
Activités	
Réaliser une évaluation de la vulnérabilité dans les domaines à haut risque de corruption et mettre en oeuvre une stratégie dans le secteur extractif (A3.5.1)	
Evaluer la mise en œuvre, actualiser et opérationnaliser les actions et mesures de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux (A3.5.2)	
Participer aux activités pilotes de collecte, traitement et de diffusion des statistiques des flux financiers illicites (FFI) dans le secteur extractif gabonais (A3.5.3)	
Lutter contre le crime environnemental, les trafics et la perte de moyens de subsistance occasionnées par les compagnies extractives (A3.5.4)	
Lutter contre la corruption et la fraude dans le secteur extractif en impliquant les institutions en charge de ces questions (A3.5.5)	
Objectifs spécifique n°3.6 :	Mesurer les progrès accomplis et évaluer l'impact environnemental et social des sites industriels dans le cadre de la mise en œuvre du processus de l'ITIE au Gabon
Action 3.6 :	Evaluation des opérations sur les sites industriels du secteur extractif
Activités	

Superviser la divulgation en ligne les rapports des études d'impact environnemental et social et les plans de gestion environnementale et sociale (A3.6.1)	
Mettre en place un système de suivi-évaluation et réaliser les missions de S/E (A3.6.3)	
Mettre en œuvre les recommandations des études thématiques, de la validation et des audits (A3.6.4)	
Réaliser l'évaluation environnementale des sites extractifs et la surveillance de la mise en œuvre des PGES/EIES des compagnies extractives (A3.6.5)	
Evaluer les besoins de remise en état et fermeture des sites extractifs, d'indemnisation des groupes sociaux impactés par la perte de moyens de subsistance (A3.6.6)	
Examiner les résultats et les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE et diffuser les rapports d'avancements (A3.6.7)	
Objectifs spécifique n°3.7 :	Intégrer l'ITIE dans le système national décisionnel de l'Etat, des entreprises publiques, privées et organiser la première validation à la date fixée par le CA international de l'ITIE
Action 3.7 :	Mise en place des conditions de réussite de la planification et mise en œuvre de la première validation ITIE du Gabon
Activités	
Réaliser les diagnostics sur les contraintes liées à l'intégration de l'ITIE et la divulgation des rapports dans le dispositif national (A3.7.1)	
Réaliser des diagnostics de l'interopérabilité des systèmes d'information des parties prenantes mettant en œuvre l'ITIE (A3.7.2)	
Objectifs spécifique n°3.8 :	Améliorer la gouvernance des entreprises publiques
Action 3.8 :	Promotion de la culture de la transparence et de réédition des comptes des entreprises publiques du secteur extractif
Activités	
Réaliser une étude pour améliorer les pratiques de redevabilité des entreprises publiques et la conduite de réformes pour créer de la valeur (A3.8.1)	

Superviser la production des rapports annuels contenant des résultats financiers vérifiés, les données opérationnelles et les transferts de flux (A3.8.2)	
Superviser la publication annuelle des résultats d'audit des entreprises publiques, incluant des détails financiers et des informations opérationnelles (A3.8.3)	
Evaluer les risques de dépenses non commerciales au sein des entreprises publiques (A3.8.4)	
Standardiser les mandats, les structures de gouvernance, les règles de dépenses (A3.8.5)	
Renforcer la transparence des entreprises publiques en matière de perception de revenus en nature, vente des matières premières et réédition des comptes (A3.8.6)	
Renforcer les règles et directives de gestion des revenus extractifs des entreprises publiques (A3.8.7)	
Elaborer et mettre en œuvre la politique ITIE et former les utilisateurs (A3.8.8)	
Elaborer et mettre en œuvre la politique anti-corruption basée sur les dispositifs standardisés de prévention et de détection des faits de corruption et des flux financiers illicites et former les utilisateurs (A3.8.9)	
Réaliser une étude diagnostique des relations financières entre l'Etat et les entreprises de l'Etat notamment les règles et les pratiques régissant les transferts de fonds entre l'entreprise d'Etat et l'Etat lui-même (A3.8.10)	
Objectifs spécifique n°3.9 :	Amélioration de la transparence budgétaire et la gestion durable des revenus des finances publiques, des revenus infranationaux et investissements du fonds gabonais des investissements stratégiques
Action 3.9 :	Amélioration des classements du Gabon sur l'indice de la gouvernance (NGRI) et celui de la transparence budgétaire et fiscale du Département d'Etat Américain
Activités	
Superviser la publication des documents budgétaires y compris les revenus ventilés tirés des ressources naturelles, les prévisions et dépenses des futurs revenus du secteur extractif (A3.9.1)	

Assurer une vérification et un contrôle adéquats des comptes hors budget et les transferts entre le gouvernement et les entreprises publiques du secteur extractif (A3.9.2)
Elaborer les règles de gestion des revenus, adopter des règles fiscales d'équilibre des dépenses des matières premières et soutenir la pratique du contrôle indépendant (A3.9.3)
Superviser la publication des rapports de vérification des états financiers du gouvernement et renseignements des bourses d'exploitation du secteur extractif (A3.9.4)
Mettre en place des systèmes de redistribution des revenus aux communautés locales les plus proches des sites d'extraction (A3.9.5)
Elaborer les règles et pratiques d'audit en matière de transferts infranationaux des revenus et rapporter le transfert des revenus désagrégés par entité infranationale et par flux de revenus (A3.9.6)
Procéder à des audits indépendants et à une publication des résultats audités sur le partage des revenus issus des transferts infranationaux et publier les rapports d'audit des coûts pétroliers (A3.9.7)
Mobiliser les technologies de divulgation des informations en faveur de la publication des acquis SYSMIN (A3.9.8)
Superviser la faisabilité de processus règlementés par un auditeur externe et divulguer les sources des financements du Fonds Gabonais des Investissements Stratégiques (A3.9.9)
Superviser la publication du rapport de faisabilité du Fonds Gabonais des Investissements Stratégiques en tant qu'outil de gestion des revenus pétroliers (A3.9.10)
Superviser le processus d'amplification des interventions du Fonds Gabonais des Investissements Stratégiques à travers des revenus collectés en appui aux investissements dans les secteurs de base (A3.9.11)

Objectifs spécifique n°3.10 :	Renforcer le contrôle citoyen et promouvoir le débat public sur la gouvernance et la transparence dans les industries extractives
Action 3.10 :	Utilisation des informations ITIE pour la promotion de la culture du contrôle citoyen et débat public
Activités	

Mener des plaidoyers et organiser des conférences et émissions radio-télévisé au bénéfice des parties prenantes nationales et infranationales (A3.10.1)
Vulgariser les dispositions des codes pétrolier, gazier, minier sur les incitatifs fiscaux, économiques et les transferts infranationaux des revenus (A3.10.2)
Sensibiliser les entreprises du secteur extractif sur les obligations et engagements sociétaux pour le développement local des communautés (A3.10.3)
Structurer et organiser les communautés en comités villageois de développement de local (A3.10.4)
Former les comités villageois de développement de local à l'élaboration des cahiers de charges, plans de développement local et les encadrer dans leur mise en œuvre (A3.10.5)
Organiser des campagnes de sensibilisation et d'information sur le processus ITIE, la norme ITIE et les dispositions législatives et réglementaires (A3.10.6)
Assurer une exploitation des données disponibles y compris celles des Rapports ITIE (A3.10.7)
Promouvoir le débat public citoyen entre l'Etat, les compagnies extractives, la société civile et les communautés villageoises (A3.10.8)

4.5 Risques et mesures d'atténuation

Les risques identifiés concernent le milieu/environnement de travail (siège), la matière (données et informations sur les revenus/paiements), le matériel (équipements et consommables courant), la main d'œuvre (personnels du STP, Experts/consultants, cabinets et bureaux d'études, AT/projets), la mise en œuvre (procédures opérationnelles, manuels, guides, notes techniques), la coopération (collaborations et partenariats), le sécurisation et mobilisation à temps du budget de mise en œuvre des activités.

N°	Risques	Niveau du risque			Mesures d'atténuation
		Faible (Peu probable)	Moyen (Probable)	Elevé (Très probable)	
1	Le siège de l'ITIE Gabon est inexploitable	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Référer à la tutelle pour la prise de mesures appropriées ✓ Equiper le siège en matériels, équipements et fournitures suffisants
	La coordination, le suivi des activités, la tenue des réunions sont irréguliers à l'ITIE Gabon		X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Garantir un fonctionnement régulier ✓ Respecter l'agenda des réunions de suivi, travaux spéciaux et sessions GMP
	La crédibilisation et réputation institutionnelles de l'ITIE Gabon sont inabouties		X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le cadre de la gouvernance interne de l'ITIE Gabon ✓ Elaborer un plan d'urgence de restauration de la confiance des partenaires
2	La connaissance et collecte des données et informations sur les revenus/paiements est lacunaire		X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser et sensibiliser les parties déclarantes ✓ Structurer la problématique et stratégie informationnelle de l'ITIE au Gabon
3	Insuffisance en nombre et qualité de la main d'œuvre (personnels STP, consultants locaux, cabinets/bureaux d'études, AT/projets)	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recruter au STP des experts compétentes et expérimentés ✓ Retenir le mode de passation de marchés permettant la mise en concurrence des fournisseurs de services
4	Mise en œuvre des activités sans se référer aux procédures opérationnelles, manuels, guides, notes techniques)		X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer les instruments/outils de gouvernance interne ✓ Télécharger et diffuser aux parties prenantes les ressources du site WEB du SI-ITIE
5	Développement insuffisant d'actions de coopération (collaborations et partenariats)	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cadrer et documenter le volet coopération dans la planification stratégique de l'ITIE Gabon

6	Sécurisation et mobilisation tardive du budget de mise en oeuvre des activités			X	<ul style="list-style-type: none">✓ Identifier et mettre en oeuvre un mécanisme de sécurisation du budget de l'ITIE Gabon✓ Référer à la tutelle et aux plus hautes autorités du pays pour que la dotation budgétaire annuelle de l'Etat reflète la réalité des besoins de mise en oeuvre contenus dans le PTAB✓ Intéresser les PTFS aux activités de l'ITIE Gabon et mener des plaidoyers pour la mobilisation des ressources
---	--	--	--	---	---

5 Budget et financement

Le contenu du PTT 2022-2024 a été découpé par année, discuté avec les partenaires techniques et financiers puis structuré sous la forme de programme ou projet à faire financer par lesdits partenaires. Cette structuration a facilité ainsi la prise en charge des activités par d'autres sources de financements autres que le budget de l'Etat qui suit une longue procédure pour la disponibilité des ressources et créé des retards au démarrage.

Le PTAB 2022 est financé par trois sources principales (dotation budgétaire annuelle de l'Etat, subventions des bailleurs de fonds, fonds propres des entreprises publiques et privées). Les activités du plan de travail ont trois statuts (non financées, promesses de financements, financées).

Les activités non financées correspondent à celles dont la source est connue mais dont l'affectation n'est pas définitive en absence de toute confirmation.

Les activités avec promesses de financements correspondent à celles développées dans un programme ou projet (Ex : PAGOSIEGA) et qui a déjà été présenté à certains bailleurs de fonds qui ont montré leur intérêt et promis d'y apporter des financements.

Les activités financées à travers la subvention du projet UE : renforcer le rôle et les capacités de la société civile dans la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon.

La dotation budgétaire 2022 de l'Etat est en cours de mise en place. Les échanges avec les entreprises n'ont pas encore eu lieu. Quant à la mobilisation des ressources auprès de bailleurs de fonds, elle est déjà effective à travers le projet UE appui au rôle et renforcement des capacités de la société civile d'un montant de 150000 euros. En plus de l'UE, des discussions se poursuivent en ce moment avec les autres bailleurs (BAD, AFD, BM, PNUD, FMI). Il est prévu d'organiser des tables rondes des bailleurs de fonds en marge d'un atelier sur le financement durable des activités de l'ITIE Gabon, prévu dans le plan de travail annuel budgétisé.

Le PTAB 2022 se chiffre à **786 200 000 F.CFA**. La répartition provisoire par source de financement (sous réserve d'actualiser les montants déjà financés par le projet UE OSCs) est la suivante:

Sources de financements	Montants (F.CFA)	%
Budget de l'Etat	456 000 000	58,03
Bailleurs de fonds	250 000 000	31,80
Entreprises	80 000 000	10,18
Bailleurs de fonds (déjà financé)	-	-
Total:	786 200 000	100%

L'ensemble de ces financements permettront de couvrir les charges relatives au fonctionnement et à l'investissement. La réalisation des études préalables sera confiée à l'Administrateur Indépendant. Les spécificités de celles-ci seront introduites au niveau des missions contenues dans les termes de référence de ce dernier.

6 Communication et diffusion

Au terme de son approbation par le Groupe multipartite, le PTAB 2022 fera l'objet de divulgations accessibles au public à travers des publications d'une synthèse dans la presse écrite, sur le site

internet de l'ITIE Gabon, sur les sites Internet du ministère de l'économie et de la relance.

Dans le cadre du plan stratégique de communication et marketing digital à élaborer, les aspects sur la gouvernance des ressources naturelles, la transparence et la redevabilité dans la vie publique (Etat) et privée (entreprises) seront développés en vue de leur dissémination.

Des tentatives de traduction en langues locales seront envisagées à titre pilote. La création d'une plateforme de dialogue et de concertation des parties prenantes intégrant les mécanismes de consultation sera envisagée afin de coordonner les actions relatives aux évaluations régulières du plan de travail et de sa mise en œuvre.

7 Mise en œuvre, supervision et révision

Compte tenu de la densité des activités contenues dans le PTAB 2022 mais surtout pour tenir compte des faiblesses capacitives du GMP et STP, la déclinaison mensuelle du PTAB 2022 sera assortie d'une déclinaison hebdomadaire pour faciliter la mise en œuvre et le suivi. Une fois que le STP aura recruté son personnel, la supervision de la mise en œuvre et du suivi sera assurée par l'Expert en gestion de projets, suivi-évaluation et passation des marchés.

Au cours de l'exercice 2022, il est prévu l'élaboration d'un système de suivi et évaluation (SSE) qui permettra progressivement de documenter la mise en œuvre et le suivi des indicateurs pour mieux apprécier les trajectoires prises vers l'atteinte des objectifs et résultats obtenus.

La logique d'intervention des activités du plan de travail sera conceptualisée selon l'approche classique (arbre à problèmes, arbres à solutions, cadre logique) afin de permettre l'élaboration d'autres outils tels que le cadre des résultats/cadre logique, la matrice de suivi des indicateurs pour la mesure du rendement, la matrice de suivi-évaluation et la production d'externalités telles que les rapports semestriel/annuel d'avancement. Le PTAB sera actualisé semestriellement et révisé annuellement au terme de chaque exercice de mise en œuvre.

8 Echéances et étapes

Le calendrier de mise en œuvre du PTAB 2022 est compatible avec les deux échéances fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE à savoir (1) diffuser le rapport ITIE 2021 au plus tard au mois d'avril 2023 et (2) démarrer la première validation au plus tard en juillet 2024. Ce calendrier tient compte des considérations les exigences administratives liées notamment aux processus d'appels d'offre et de mobilisation des financements. La contrainte majeure réside dans la non correspondance de l'échéancier de mise en œuvre des activités avec les processus de budgétisation au niveau national.

Approbation du Groupe multipartite

Date

Collèges	Points focaux	Signatures
Administration publique		
Société civile		
Secteur privé		

Opérateurs publics		
La Présidente du GMP ITIE Gabon		